



Titre de séjour conjoint de français

Par **Thiambabel**, le **25/08/2019** à **01:49**

Bonsoir ,

Je suis convoqué à la préfecture pour retirer mon deuxième titre de séjour en tant que conjoint de française mais à ma grande surprise je vois que la convocation que c'est un titre de séjour d'une année encore. Je pensais que j'aurai une carte de séjour pluriannuelle. Je précise que je remplis toutes les conditions de vie commune avec ma conjointe . Merci de me préciser et me statuer là dessus car je trouve cela anormal et j'ai reçu une convocation le même jour à OFII

Par **Tisuisse**, le **25/08/2019** à **08:02**

Bonjour,

Vous êtes marié ou non ? Précision très importante à nous donner pour bien comprendre votre demande.

Par **Thiambabel**, le **25/08/2019** à **09:38**

Bonjour , Oui je suis marié depuis le 07/10/2017

Merci pour votre retour

Par **Tisuisse**, le **25/08/2019** à **10:43**

Si vous avez un titre de séjour prolongé d'1 an c'est parce qu'il est trop tôt, dans le déroulement de la procédure, pour vous donner un titre pluriannuel. Voyez votre préfecture ou un avocat.

Par **Thiambabel**, le **25/08/2019** à **10:53**

Merci pour votre retour mais j'ai pas bien compris quand vous dites qu'il est trop tôt, dans le déroulement de la procédure.

Merci pour vos informations